

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 833

29 mars 2012

SOMMAIRE

BdS 3 LG S.à r.l.	39962	Pro-Vision S.A.	39967
CSN Resources S.A.	39956	Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l.	39969
Eco Logistics Operator (ELO) S.A.	39984	Real Fun Games S.à r.l.	39982
Eurobrazil Investments S.A.	39938	Real Fun Ideas S.à r.l.	39982
Globo Solutions S.A.	39956	Red Blue (France) Properties S.à r.l.	39969
Immo Differdange S.A.	39982	RED BLUE (France) S.A.	39981
Lehnkering HoldCo S.à r.l.	39958	Rock Ridge RE 21	39969
Merrill Luxembourg S.à r.l.	39970	Rosemill Estate S.A.	39981
Olibast S.A.	39957	Rosso S.à r.l.	39980
Pacific Lumber S.à r.l.	39961	Rota Do Sol Sàrl	39957
Paddington Holding S.A.	39961	Royer Brands International S.à r.l.	39970
Panalpina Luxembourg S.A.	39961	Schwedeneck Properties S.à r.l.	39981
Paunsdorf/Zwickau Arcaden	39961	Sea-Air S.A.	39968
Perrard Matériel S.A.	39966	Senior Assured Investment S.A.	39981
P.F.M. S.à r.l.	39957	Severus Finance S.A.	39968
P & F S.à r.l.	39957	Sixty Sixth	39958
Planet Sun S.à r.l.	39967	Socrimex Holding S.à r.l.	39956
Premier Lease S.A.	39967	Sogemark S.A.	39966
Preslin Holding S.P.F.	39967	Synapse International S.A.	39984
Procolux	39968	Synapse Universal S.A.	39984
Prodiafix-Lux S.à r.l.	39968	TAD Luxembourg S.à r.l.	39944
Promo-Nord Sàrl	39962	Thomson Travel Holdings S.A.	39967
Promotion Partners S.A.	39968	Threestones Capital Management S.A. ..	39981
Promotions Bourgard Sàrl	39969	Wandhaff S.A.	39970
Pronto Trading S.A.	39969		

Eurobrazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Dorl AILTON RENATO, residing at 958 rua Dr Nelson de Souza Pinto, 80200-060 Curitiba, Brasil,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, private employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy given on January 13, 2012.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of “EUROBRAZIL INVESTMENTS S.A.”

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The corporation may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty-three thousand euro (EUR 43.000,-) divided into four hundred and thirty (430) shares of one hundred euro (EUR 100,-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (1.000.000,-EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (100,-EUR) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. If the Shareholders' Meeting decides to create two (2) categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of April at 9.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Mr Dorl AILTON RENATO, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of forty-three thousand euro (EUR 43.000,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at FOUR (4) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following persons are appointed directors:

1. Mr Fabio MASTROSIMONE, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Mrs Sarah BRAVETTI, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Mr Olivier LECLIPTEUR, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 4.- Mr Dorl AILTON RENATO, residing at 958 rua Dr Nelson de Souza Pinto, 80200-060 Curitiba, Brasil.

Mr Fabio MASTROSIMONE is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

“AUDIT TRUST S.A. “, a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux. On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dorl AILTON RENATO, demeurant 958 rua Dr Nelson de Souza Pinto, 80200-060 Curitiba, Brésil, ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 janvier 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «EUROBRAZIL INVESTMENTS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-trois mille euros (43.000,-EUR) divisé en quatre cent trente (430) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi d'avril à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Dorl AILTON RENATO, préqualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante-trois mille euros (43.000,-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Fabio MASTROSIMONE, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Madame Sarah BRAVETTI, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 4.- Monsieur Dorl AILTON RENATO, demeurant 958 rua Dr Nelson de Souza Pinto, 80200-060 Curitiba, Brésil.

Monsieur Fabio MASTROSIMONE est nommé Président du Conseil d'administration

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 janvier 2012. Relation: EAC/2012/934. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012023420/324.

(120030145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

TAD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.533.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of the month of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

TAD Canco Inc, a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 3285 Bedford Road, Montreal QC H3S 1G5, Canada, and registered under corporation number 783649-0 (the "Sole Shareholder") represented by Me Martine Elvinger residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 18 January 2012, being the sole shareholder of and holding all the shares in issue in "TAD Luxembourg, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 160.533 and having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg incorporated on 22 April 2011 by deed of notary Me Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Jean-Joseph Wagner, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1489 on 6 July 2011. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 12 August 2011, published in the Memorial number 2513 on 18 October 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company from twenty-six thousand dollars of the United States (USD 26,000) to fifty-one thousand dollars of the United States (USD 51,000) by the issue to the Sole Shareholder of two million five hundred thousand (2,500,000) mandatory redeemable preferred shares of a par value of one dollar cent (USD 0.01) each (the "MRPS"); subscription and payment of the MRPS by a contribution in cash of an amount of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000) by the Sole Shareholder; as a consequence, amendment of article 5 of the Articles as set forth in the amended and restated Articles in point F of the present agenda (the "Amended and Restated Articles");

B. Amendment of article 7 of the Articles to provide for the possibility by the Shareholder(s) to make contributions to the Company in excess of the nominal value of the MRPS and to make additional contributions in relation to the MRPS (without the issue of MRPS) so that article 7 reads as set forth in the Amended and Restated Articles;

C. Introduction of the terms of the MRPS and as a consequence introduction of a new article 9 of the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles;

D. Amendment of the Articles in order to provide for a manager indemnification by insertion of a new article 11 in the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles;

E. Amendment of article 15 of the Articles in order to provide for distribution of the Ordinary Share Premium, the Ordinary Share Capital Contributions, the MRPS Share Premium and the MRPS Capital Contributions so that article 15 reads as set forth in the Amended and Restated Articles;

F. As a consequence, amendment and restatement of the Articles to be read as follows:

" Art. 1. Denomination. A private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "TAD Luxembourg S.à r.l." is established with one or more shareholders and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these Articles (the "Company").

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at fifty-one thousand US Dollars (USD 51,000), represented by two million six hundred thousand (2,600,000) ordinary shares of a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "Ordinary Shares") and by two million five hundred thousand (2,500,000) mandatory redeemable preferred shares of a par value of one US Dollar Cent (USD 0.01) each (the "MRPS")."

Art. 6. Increase and Reduction of Share Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, subject to and in accordance with the provisions of the Articles, including, as to reductions of capital, through the cancellation of Ordinary Shares or MRPS.

Art. 7. Share Premium and Capital Contributions. Any payment made by the Shareholder(s) upon an issue of Ordinary Shares in excess of the nominal value of the Ordinary Shares then issued shall be allocated to a related share premium account (the "Ordinary Share Premium"). Any payment made by the Shareholder(s) upon an issue of MRPS in excess of the nominal value of the MRPS then issued shall be allocated to a related share premium account (the "MRPS Share Premium"). Any share premium not specifically labelled undistributable shall be distributable.

The Shareholder(s) shall make additional capital contributions (without a related issue of Shares) in relation to, as the case may be, the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Capital Contributions") to be allocated to the Ordinary Share Capital Contributions account, or the MRPS (the "MRPS Capital Contributions") to be allocated to MRPS Capital Contributions account.

The Ordinary Share Premium, the MRPS Share Premium, the Ordinary Share Capital Contributions and the MRPS Capital Contributions shall be distributable.

Art. 8. Shares General.

8.1 Each Share is entitled to such rights as set forth in the Articles.

8.2 Each Share carries one vote.

Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.3 Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by Law, the transfers of Shares to non-shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 9. MRPS.

9.1. Each MRPS entitles a MRPS Holder to a first preferential and cumulative dividend (the "First Dividend") at an annual rate of 1% over the nominal value of the share capital represented by such MRPS which shall accrue daily from the Date of Issuance of such MRPS and shall be calculated assuming a year of 360 days.

9.2. Secondly, each MRPS entitles a MRPS Holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Second Dividend"), which shall accrue daily from the date of acquisition by the Company of Underlying Assets and shall be calculated assuming a year of 360 days. The Second Dividend shall be equal to the difference between (i) any income accrued or received by the Company (recorded during the relevant financial period of the Company according to Luxembourg GAAP) on each of the Underlying Assets and (ii) the sum of the Margin and the amount corresponding to the First Dividend (the "Difference") and the Second Dividend per MRPS will be the amount of the Difference divided by the total number of outstanding MRPS.

9.3 The First Dividend and the Second Dividend are paid by periodic advances on any day of the year (each a “MRPS Dividend Payment Date”) as interim dividends determined in accordance with article 15.3. The MRPS Holders are entitled to the First Dividend and the Second Dividend even if there are no distributable profits. In such case, dividend payment may be made by way of distribution from the Ordinary Share Premium or the Ordinary Capital Contributions account in accordance with article 15.4.

9.4 The MRPS are redeemable on the date falling 10 years from the Date of Issuance (the “Final Redemption Date”).

In addition, any MRPS Holder may request in writing that the Company redeem all or part of the MRPS held by it prior to the Final Redemption Date (the “Optional Redemption”), in which case the Company shall redeem such MRPS on the requested date, subject only to there being sufficient amounts available for distribution for such redemption (being, for the avoidance of doubt, the MRPS Share Premium and MRPS Capital Contributions and other distributable reserves (other than Ordinary Capital Contribution and Ordinary Share Premium)).

The redemption of the MRPS shall be made exclusively by return of the nominal value of the MRPS and using sums available from the MRPS Share Premium, MRPS Capital Contributions and any other distributable reserves (other than Ordinary Capital Contributions and Ordinary Share Premium), if any.

The redemption price per MRPS will be equal to (a) the nominal value of all outstanding MRPS plus (b) the amount on MRPS Share Premium account plus (c) the amount on the MRPS Capital Contributions account plus

(d) any accrued and unpaid dividends on the MRPS, divided by the number of the outstanding MRPS at the time of the redemption (the “Redemption Price”).

If, in case of redemption at the Final Redemption Date or in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company (excluding, for the avoidance of doubt the Optimal Redemption) there are not sufficient available funds for the redemption of all the MRPS only part of the MRPS (as the case may be) shall be redeemed within the limits of the available funds, with an obligation for the Company to immediately redeem, in priority to any payment to the Ordinary Shareholder(s), the residual portion of the MRPS as and when the Company will have sufficient funds for redemption at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price plus a penalty to be determined by joint and mutual agreement between the Company and the MRPS Holder which cannot be less than the lower of (a) 1% of the aggregate amount of the nominal value of all MRPS issued by the Company as from its incorporation and all MRPS Share Premium and MRPS Capital Contributions, (b) two million Euro (EUR 2,000,000) or (c) the remaining unpaid amount of the Redemption Price (the “Penalty”).

9.5 The MRPS Holder(s) entire entitlement to dividends, other distributions and/or redemptions is limited as specified in articles 9.1 to 9.4 above and provided the amounts required to be paid to the MRPS Holder(s) under articles 9.1 to 9.4 above have been paid, any distributions, whether by way of interim dividend, dividend or return of contributions or premium, shall be made exclusively to the Ordinary Shareholder.

Art. 10. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers. In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers.

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. If there is a sole manager, any reference herein to Board of Managers shall be read as a reference to a sole Manager (as relevant).

Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. A Manager resident in Canada may not participate in the meeting by any means other than in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given (by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication) to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any two Manager or as may be resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

The Company will be bound by the sole signature of the Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or the Board of Managers or any two Managers (including by way of representation).

Art. 11. Managers Indemnification.

11.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 11.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

11.4 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

11.5 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

11.6 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

11.7 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.8 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by the Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Meetings shall be called by convening notice addressed to all Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital (whether at first or second call) provided however that decisions concerning the amendment of the Articles (and such decisions requiring the same majorities than an amendment of the Articles) are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 13. Financial Year. The financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 14. Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Each Shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 15. Distributions.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company in accordance with the provisions of the Law.

15.2 The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders upon decision at the General Meeting in accordance with the provisions of the Articles and as set forth hereafter in proportion to their shareholding in the Company.

15.3 The Shareholders may declare and pay interim dividends provided the Manager, or as the case may be, the Board of Managers (i) has assessed, on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and (ii) has recommended the payment of the interim dividend to the Shareholder(s).

15.4 The Ordinary Share Premium, the Ordinary Share Capital Contributions, the MRPS Share Premium and the MRPS Capital Contributions may be distributed to allow for distributions (including interim dividend distributions) in the absence of distributable profits, and the Manager, or the Board of Managers as the case may be, is expressly authorised to make such distributions by way of reduction of the Ordinary Share Premium, the Ordinary Capital Contributions, the MRPS Share Premium or of the MRPS Capital Contributions, as the case may be, in accordance with these Articles.

15.5 Except as otherwise provided in Article 9 no distributions may be made to the Ordinary Shareholder(s) unless any amounts due and payable to date under the MRPS (whether on a MRPS Dividend Payment Date, as First Dividend, Second Dividend, Redemption Price or Penalty) have been paid.

Art. 16. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the share-holders who shall determine their powers and remuneration.

In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Holder(s) will first, and in priority to any entitlement of the Ordinary Shareholder(s), be entitled to the aggregate or (residual together with Penalty, if applicable) Redemption Price as calculated in accordance with article 9.4. The MRPS Holder will not have any other rights to liquidation proceeds, the balance of which, if any, exclusively reverts to the Ordinary Shareholder(s).

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Definitions.

Articles	means the present articles of incorporation of the Company
Board of Managers	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company (if there is more than one managers and otherwise the sole manager)
Capital Contributions	means the Ordinary Share Capital Contributions and the MRPS Capital Contributions as defined in article 7.
Date of Issuance MRPS	means the date the MRPS have been issued
Financial Assets	means financial assets (other than shares or similar equity instruments) that provide for interest or other similar returns that does not meet the definition of "contigent interest" set forth in § 6(a) of article XI (Interest) of the Convention between the United States of America and Canada with respect to Taxes on Income and on Capital, signed September 26, 1980, as amended by the protocols signed on June 14, 1983, March 28, 1984, March 17, 1995, July 29, 1997 and September 21, 2007; and as may be amended hereafter
General Meeting	means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Manager	means a manager (gérant) of the Company
Margin	means a margin computed on the annual average outstanding principal amount of the MRPS, the MRPS Share Premium and the MRPS Capital Contributions and which shall be determined on the basis of a transfer pricing study which shall be subject to periodic addenda taking into account the amount of the related annual average outstanding

	principal amount under the MRPS the MRPS Share Premium and the MRPS Capital Contributions as well as operating expenses incurred by the Company
MRPS Holder	means the holder of MRPS
Ordinary Shareholder	means the holder of the Ordinary Shares
Shareholder	means a holder of Shares of the Company
Shares	means all the Ordinary and MRPS Shares in issue on the Company
Underlying Assets	means the Financial Assets acquired by the Company or to be acquired and financed by the Company directly or indirectly (further to a contribution in kind or by the capitalization of outstanding dividends payable) by the proceeds of the issuance of the MRPS, including MRPS Share Premium, and MRPS Capital Contributions, as the case may be, and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the income or proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets.

“

After the foregoing has been approved the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000)

in order to raise it from its present amount of twenty-six thousand dollars of the United States (USD 26,000) to fifty-one thousand dollars of the United States (USD 51,000)

by the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) MRPS of a par value of one dollar cent (USD 0.01) each, subscribed and paid in full in cash by the Sole Shareholder; and as a consequence to amend article 5 of the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles.

The MRPS referred to above have been subscribed and paid in full by the Sole Shareholder. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend article 7 of the Articles to provide for the possibility by the Shareholder(s) to make contributions to the Company in excess of the nominal value of the MRPS and to make additional contributions in relation to the MRPS (without the issue of MRPS) so that article 7 reads as set forth in the Amended and Restated Articles.

Third resolution

It is resolved to introduce the terms of the MRPS and as a consequence to introduce a new article 9 of the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles.

Fourth resolution

It is resolved to amend the Articles in order to provide for a manager indemnification by insertion of a new article 11 in the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles.

Fifth resolution

It is resolved to amend article 15 of the Articles in order to provide for distribution of the ordinary share premium, the ordinary share capital contributions, the MRPS share premium and the MRPS capital contribution so that article 15 reads as set forth in the Amended and Restated Articles.

Sixth resolution

As a consequence, it is resolved to amend and restate the Articles to be read as set forth in point F of the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

TAD Canco Inc, une société constituée et existant sous les lois du Canada, ayant son siège social à 3285 Bedford Road, Montreal QC H3S 1G5, Canada, inscrite sous le numéro de société 783649-0 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Martine Elvinger demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2012,

associé unique détenant toutes les parts sociales émises par «TAD Luxembourg, S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 160.533 et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 22 avril 2011 suivant acte reçu du notaire Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1489 le 6 juillet 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte daté du 12 août 2011 du notaire soussigné, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial du 18 octobre 2011 sous le numéro 2513.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société de vingt-six mille dollars américains (USD 26.000) à cinquante et un mille dollars américains (USD 51.000) par l'émission à l'Associé Unique de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de préférence rachetables ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune (les «PSPR»); souscription et paiement des PSPR par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) par l'Associé Unique; et en conséquence, modification de l'article 5 des Statuts tel qu'indiqué aux Statuts modifiés et refondus du point F du présent ordre du jour (les «Statuts Modifiés et Refondus»);

B. Modification de l'article 7 des Statuts afin de prévoir la possibilité pour l'/les Associé(s) de faire des apports à la Société au-delà de la valeur nominale des PSPR et de faire des apports additionnels en relation avec les PSPR (sans émission de PSPR) afin que l'article 7 se lise comme indiqué aux Statuts Modifiés et Refondus;

C. Introduction des modalités des PSPR et en conséquence introduction d'un nouvel article 9 des Statuts comme indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus;

D. Modification des Status afin de prévoir une indemnisation des gérants par l'insertion d'un nouvel article 11 dans les Status comme indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus;

E. Modification de l'article 15 des Statuts afin de prévoir la distribution de la Prime D'Emission Ordinaire, des Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, de la Prime D'Emission PSPR et des Apports Relatifs Aux PSPR, afin que l'article 15 se lise comme indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus;

F. En conséquence, modification et refonte des Statuts afin qu'ils se lisent de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination «TAD Luxembourg S.à.r.l.» est établie avec un ou plusieurs associés, et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris verticalement ou horizontalement) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance, et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les conditions requises pour modifier les Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par une simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cinquante et un mille dollars américains (USD 51.000) représenté par deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de préférence rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «PSPR»).

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des Statuts, y compris, en cas de réduction du capital, par l'annulation de Parts Sociales Ordinaires ou de PSPR.

Art. 7. Prime D'Emission et Apports au Capital. Chaque paiement fait par l'/les Associé(s) suite à l'émission de Parts Sociales Ordinaires au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires émises sera affecté à un compte primes d'émissions correspondant (la «Prime D'Emission Ordinaire»). Chaque paiement fait par l'/les Associé(s) suite à l'émission de PSPR au-delà de la valeur nominale des PSPR émises sera affecté à un compte primes d'émissions correspondant (la «Prime D'Emission PSPR»). Chaque prime d'émission non spécifiquement dénommée non-distribuable est distribuable.

L'/les Associé(s) doit/doivent faire des apports additionnels au capital (sans émission de Parts Sociales) en relation, si tel est le cas, aux Parts Sociales Ordinaires (les «Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires») sur le compte Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, ou aux PSPR (les «Apports Relatifs Aux PSPR») sur le compte Apports Relatifs Aux PSPR.

La Prime D'Emission Ordinaire, la Prime D'Emission PSPR, les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et les Apports Relatifs Aux PSPR sont distribuables.

Art. 8. Parts Sociales - Généralités.

8.1 Chaque Part Sociale donne des droits tels qu'indiqué dans les Statuts.

8.2 Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et seulement un propriétaire est admis par Part Sociale. Les propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.3 Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Sauf disposition contraire de la Loi, le transfert de Parts Sociales aux non-associés est soumis aux consentements des Associés représentant au moins soixante quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 9. PSPR.

9.1 Chaque PSPR donne droit au Propriétaire PSPR à un premier dividende prioritaire et cumulatif (le «Premier Dividende») à un taux annuel de 1% au-dessus de la valeur nominale du capital social représenté par ladite PSPR qui augmente quotidiennement à partir de la Date D'Emission de ladite PSPR et doit être calculé sur base d'une année de 360 jours.

9.2 En outre, chaque PSPR donne droit au Propriétaire PSPR à un second dividende prioritaire et cumulatif (le «Second Dividende») qui augmente quotidiennement à partir de la date d'acquisition par la Société des Actifs Sous-Jacents et doit être calculé sur base d'une année de 360 jours. Le Second Dividende est égal à la différence entre (i) tout revenu accumulé ou reçu par la Société (comptabilisé durant la période comptable pertinente de la Société selon Luxembourg GAAP) sur chaque Actifs Sous-Jacents et (ii) la somme de la Marge et du montant correspondant au Premier Dividende (la «Différence») et le Second Dividende par PSPR sera égal au montant de la Différence divisé par le nombre total des PSPR émises.

9.3 Le Premier Dividende et le Second Dividende sont payés par des avances périodiques à tout jour de l'année (chacune une «Date De Paiement Des Dividendes PSPR») en tant que paiement des dividendes intérimaires conformément à l'article 15.3. Les Propriétaires PSPR ont droit aux Premier Dividende et au Second Dividende même s'il n'y a pas de profits distribuables. Dans un tel cas, le paiement des dividendes peut être fait par distribution provenant de la Prime D'Emission Ordinaire ou du compte Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, conformément à l'article 15.4.

9.4 Les PSPR sont rachetables dix ans après la Date D'Emission (la «Date Finale De Rachat»).

En outre, chaque Propriétaire PSPR peut demander par écrit que la Société rachète toute ou partie des PSPR détenues par elle antérieurement à la Date Finale De Rachat (le «Rachat Optionnel»), dans ce cas, la Société doit racheter les PSPR à la date requise, à la seule condition qu'il y ait des montants suffisants disponible pour la distribution d'un tel rachat (qui sont, afin d'éviter tout doute, la Prime D'Emission PSPR, les Apports Relatifs Aux PSPR et les autres réserves distribuables (autre que les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et la Prime D'Emission Ordinaire)).

Le rachat des PSPR doit être fait exclusivement par remboursement de la valeur nominale des PSPR, et par utilisation des sommes disponibles de la Prime D'Emission PSPR, des Apports Relatifs Aux PSPR et de toute autre réserve distribuable (autre que les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et la Prime D'Emission Ordinaire), le cas échéant.

Le prix de rachat par PSPR sera égal à (a) la valeur nominale de toutes les PSPR existantes augmenté (b) du montant déposé sur le compte Prime D'Emission PSPR augmenté (c) du montant déposé sur le compte Apports Relatifs Aux PSPR augmenté (d) de tout dividende accumulé et non payé relatif aux PSPR, divisé par le nombre de PSPR existantes au jour du rachat (le «Prix De Rachat»).

Si, en cas de rachat à la Date Finale De Rachat ou en cas de liquidation, dissolution ou de déchéance de la Société (excluant, pour éviter tout doute, le Rachat Optionnel) il n'y a pas de fonds disponibles suffisants pour le rachat de toutes les PSPR, seulement une partie des PSPR (si tel est le cas) doit être rachetée dans la limite des fonds disponibles, avec une obligation pour la Société de racheter immédiatement, en priorité à tout paiement à/aux Associé(s) Ordinaire(s), la portion résiduelle des PSPR dès que la Société aura des fonds suffisants pour un rachat à un prix par PSPR résiduelles égal au Prix De Rachat augmenté d'une pénalité à déterminer par accord mutuel et collectif entre la Société et les Propriétaires PSPR qui ne pourra pas être inférieur à (a) 1% de la somme de la valeur nominale de toutes les PSPR émises par la Société depuis sa constitution, de toute la Prime D'Emission PSPR et des Apports Relatifs Aux PSPR, (b) deux millions d'euros (EUR 2.000.000) ou (c) le montant du Prix De Rachat non encore payé (la «Pénalité»).

9.5 Le droit du/des Propriétaire(s) PSPR aux dividendes, aux autres distributions et/ou au rachat est limité comme il est indiqué aux articles 9.1 à 9.4 ci-dessus et supposé que les montants à payer au/aux Propriétaire(s) PSPR selon les articles 9.1 à 9.4 ci-dessus ont été payés, toute distribution, que ce soit par distribution de dividendes intérimaires ou de retour sur les apports ou la prime doit être faite exclusivement à l'Associé Ordinaire.

Art. 10. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance est investi des plus larges pouvoirs pour gérer l'activité de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. S'il y a un gérant unique, toute référence au Conseil de Gérance doit être comprise comme une référence au Gérant unique (si cela est applicable).

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel qu'il peut l'être précisé ici.

Les Gérants sont nommés et démis de leurs fonctions par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple qui détermine leurs pouvoirs et fixe le terme de leur mandat. Si aucun terme n'est fixé, les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus mais demeurent révocables avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Chaque Gérant peut participer à chaque réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres personnes et de communiquer avec elles. Une réunion peut également être tenue à tout moment mais seulement par conférence téléphonique ou tout moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par le biais desdits moyens de communication est équivalente à la participation en personne à la réunion ou à la tenue physique d'une réunion. Un Gérant résidant au Canada ne peut pas participer à une réunion par d'autre moyen que la participation en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter en fonction.

Des convocations écrites à chaque réunion du Conseil de Gérance doivent être envoyées (par câble, télégramme, télex, email, facsimilé ou tout autre moyen similaire de communication) aux gérants au minimum vingt quatre heures (24) avant la date prévue de la réunion; excepté en cas d'urgence, dans ce cas, la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire en cas de confirmation de chaque gérant par écrit, via câble, télégramme, télex, email, facsimilé ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions du conseil qui doivent être tenues à une heure et une localisation déterminées par une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées par approbation de la majorité des gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions circulaires sur un ou plusieurs documents identiques si les gérants expriment leur approbation par écrit par câble ou facsimilé ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble des documents formera les documents circulaires dûment exécuté apportant la preuve de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées et un extrait peut être délivré sous la seule signature de deux Gérants ou tel que décidé à la réunion du Conseil pertinente ou à une réunion du Conseil ultérieure.

La Société sera liée par la seule signature du Gérant, dans l'hypothèse d'un Gérant unique, et dans l'hypothèse d'un Conseil de Gérance par la signature conjointe de deux Gérants.

Dans tous les cas la Société sera valablement liée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir de signature a été délégué par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou le Conseil de Gérance ou deux Gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 11. Indemnisation des Gérants.

11.1 Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

11.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 11.3, toute personne qui est, ou qui a été Gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

11.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant, dirigeant ou responsable représentant:

11.4 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

11.5 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

11.6 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

11.7 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.8 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du Gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 12. Assemblées des Associés. Les décisions des Associés sont adoptées selon les conditions de forme et de majorité(s) prescrites par le droit luxembourgeois par écrit (dans les limites permises par le droit) ou lors des assemblées. Toute assemblée d'Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des Associés de la Société. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et peut valablement agir à chaque assemblée d'Associés par le biais d'une procuration spéciale.

Les assemblées doivent être convoquées par des convocations écrites adressées à tous les Associés par courrier ou par courrier recommandé avec accusé de réception à leur adresse figurant sur le registre des Associés ou par email ou facsimilé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'ensemble du capital social de la Société est représenté à l'assemblée, elle peut être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte des résolutions doit être envoyé aux Associés par courrier ou par courrier recommandé avec accusé de réception à leur adresse figurant sur le registre des Associés ou par email ou facsimilé au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions doivent devenir effectives par approbation de la majorité telle que fixée par la loi pour les décisions collectives (ou si la majorité le décide ainsi, à la date précisé). Des décisions écrites unanime peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social (à la fois à la première et seconde convocation) étant cependant précisé que les décisions concernant la modification des Statuts (et les décisions nécessitant les mêmes majorités que pour une modification des Statuts) sont adoptées par (x) une majorité d'Associés (y) représentant au moins les trois quart du capital social.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes Sociaux. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

Tout Associé peut examiner lesdits comptes au siège social.

Art. 15. Distributions.

15.1 Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des autres dépenses représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net est alloué à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant de dix pour cent (10%) du capital social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

15.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Associés par décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des Statuts et à ce qui est écrit infra en proportion de leur participation dans la Société.

15.3 Les Associés peuvent déclarer et distribuer des dividendes intérimaires si le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance (i) a estimé, sur base des comptes préparés par le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, il est compris que le montant à distribuer ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des profits reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des montants à allouer à une réserve à établir par la loi et (ii) a recommandé le paiement de dividendes intérimaires à/aux Associée(s).

15.4 La Prime D'Emission Ordinaire, les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, la Prime D'Emission PSPR et les Apports Relatifs Aux PSPR peuvent être distribués (y compris en tant que dividendes intérimaires) en l'absence de profits distribuables, et le Gérant, ou le Conseil de Gérance le cas échéant, est expressément autorisé à faire de telles distributions par le biais de réduction de la Prime D'Emission Ordinaire, des Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, de la Prime D'Emission PSPR ou des Apports Relatifs Aux PSPR, le cas échéant, en conformité avec les Statuts.

15.5 Sauf disposition contraire de l'Article 9 aucune distribution ne peut être faite à/aux Associé(s) Ordinaire(s) à moins que les sommes dues et exigibles à cette date au titre des PSPR (à la Date De Paiement Des Dividendes Des PSPR que ce soit en tant que Premier Dividende, Second Dividende, Prix De Rachat ou Pénalité) ont été payées.

Art. 16. La Société ne peut pas être dissoute en raison du décès, de l'insolvabilité ou de la banqueroute de son associé unique ou de l'un de ses associés.

La liquidation de la Société sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

En cas de liquidation ou dissolution de la Société, après paiement des dettes de la Société vis-à-vis des tiers ou dépôt des fonds suffisants à cet effet, le/les Propriétaire(s) PSPR auront droit premièrement et en priorité à/aux Associé(s) Ordinaire(s), à la totalité (ou à la portion résiduelle augmentée de la Pénalité, si tel est le cas) du Prix De Rachat calculé selon les dispositions de l'article 9.4. Le Propriétaire PSPR n'aura pas d'autres droits à la suite de la liquidation, le boni de liquidation, revenant exclusivement à/aux Associé(s) Ordinaire(s).

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique de ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 18.

Statuts	renvoie aux présents statuts de constitution de la Société
Conseil de Gérance	renvoie au conseil de gérance de la Société (s'il y a plus d'un gérant et sinon le gérant unique)
Apport au Capital	renvoie aux Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et aux Apports Relatifs Aux PSPR tel qu'indiqué à l'article 7
Date D'Emission PSPR	renvoie à la date où les PSPR ont été émises
Actifs Financiers	renvoie aux actifs financiers (autres que des parts sociales ou instruments financiers similaires) qui donnent droit à des intérêts ou d'autres retours sur investissement similaires et qui n'entrent pas dans la définition de «contingent interest» du paragraphe 6 (a) de l'article XI (Interest) de la Convention entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada concernant les impôts sur le revenu et le capital, signé le 26 septembre 1980, amendée par les protocoles signés le 14 juin 1983, le 28 mars 1984, le 17 mars 1995, le 29 juillet 1997 et le 21 septembre 2007, et qui pourra être amendée par la suite
Assemblée Générale	renvoie à l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant et dans les limites fixées par la loi, les résolutions écrites des Associés)
Gérant	renvoie au gérant de la Société
Marge	renvoie à la marge calculée sur la moyenne annuelle des montants principaux dégagés des PSPR, de la Prime D'Emission PSPR et des Apports Relatifs Aux PSPR et qui doit être déterminée sur la base d'une évaluation du prix de transfert qui est doit être sujette à des modifications périodiques prenant en compte le montant pertinent de la moyenne annuelle des montants principaux dégagés des PSPR, de la Prime D'Emission PSPR et des Apports Relatifs Aux PSPR ainsi que les dépenses de fonctionnement de la Société.
Propriétaire PSPR	renvoie au propriétaire de PSPR
Associé Ordinaire	renvoie au propriétaire de Parts Sociales Ordinaires
Associé	renvoie au propriétaire de Parts Sociales de la Société
Parts Sociales	renvoie à toutes les Parts Sociales, Ordinaire et PSPR, émises par la Société

Actifs Sous-Jacents renvoie aux Actifs Financiers acquis par la Société ou qui vont être acquis et financés par la Société directement ou indirectement (à la suite d'un apport en nature ou par la capitalisation des dividendes payables) par le biais du produit de l'émission des PSPR, y compris la Prime D'Emission PSPR, et l'Apports Relatifs Aux PSPR, si tel est le cas, et/ou tous les autres actifs financiers remplaçant lesdits actifs financiers ou achetés ou financés avec le revenu ou le solde provenant de tels actifs financiers ou d'un acte de disposition de tout ou partie desdits actifs financiers.

Après ce qui a été écrit précédemment ait été approuvé, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000),

pour le porter de son montant actuel de vingt six mille dollars américains (USD 26.000) à cinquante et un mille dollars américains (USD 51.000)

par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) PSPR d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune

souscrites et payées entièrement en numéraire par l'Associé Unique; et conséquemment de modifier l'article 5 des Statuts comme il est prévu dans les Statuts Modifiés et Refondus.

Les PSPR décrites ci-dessus ont été souscrites et payées entièrement par un versement en espèces par l'Associé Unique. La preuve du paiement a été donnée au notaire soussignant.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 7 des Statuts afin de prévoir la possibilité pour le/les Associé(s) de faire des apports à la Société au-delà de la valeur nominale des PSPR et de faire des apports additionnels relativement aux PSPR (sans émission de PSPR) ainsi l'article 7 doit avoir la teneur prévue aux Statuts Modifiés et Refondus.

Troisième résolution

Il a été décidé d'introduire les modalités des PSPR et par conséquent d'introduire un nouvel article 9 des Statuts comme indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus.

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier les Statuts afin de prévoir une indemnisation des gérants par l'introduction d'un nouvel article 11 dans les Statuts comme indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus.

Cinquième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 15 des Statuts afin de prévoir la distribution de la prime d'émission ordinaire, des apports relatifs aux parts sociales ordinaires, de la prime d'émission PSPR et des apports relatifs aux PSPR ainsi l'article 15 doit avoir la teneur prévue dans les Statuts Modifiés et Refondus.

Sixième résolution

En conséquence, il a été décidé de modifier et de refondre les Statuts comme indiqué au point F de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2000.

Le notaire soussignant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2012. LAC/2012/4829. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012018036/666.

(120021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

—
Extrait des décisions des Associés prises en date du 10 février 2012

1^{ère} Résolution:

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Helmut RIEDER de sa fonction de gérant unique au sein de la Société, avec effet au 10 février 2012.

2^{ème} Résolution:

Les Associés décident de nommer, avec effet au 10 février 2012, Madame Roswitha Anneliese HUNDT, né le 12 mai 1954 à Zweibrücken, Allemagne, demeurant à Zur Harrau 2, 66539 Neunkirchen, Allemagne, comme gérante unique de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour QUANTUM KAPITAL AG / Pour VENTURE LEASE DEUTSCHLAND GMBH

Référence de publication: 2012026585/19.

(120034758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

CSN Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

—
En date du 22 février 2012, l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de EURAUDIT S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.
- Election de Deloitte Audit, ayant pour siège social le 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67895, au poste de réviseur d'entreprise, pour l'audit des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, et qui se tiendront en 2012.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSN Resources S.A.

Robert van 't Hoef

Administrateur B

Référence de publication: 2012025770/17.

(120032766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Globo Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort, en date du 23 février 2012 que:

Suite à la démission de l'administrateur la société FREE INVEST HOLDING S.A. RC B 145399, est nommé nouvel administrateur la société BOOM S.A. RC B 120019, avec siège au 68, Rue de Koerich L – 8437 Steinfort, représentée par son administrateur délégué Monsieur John WIAME, demeurant professionnellement au 68, Rue de Koerich L – 8437 Steinfort, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Suite à la démission de l'actuel Commissaire aux Comptes et nomme un nouveau Commissaire aux Comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 STEINFORT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 49961.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026428/18.

(120034655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Olibast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 117.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLIBAST S.A.

Référence de publication: 2012025519/10.

(120033230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

P & F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 151.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012025521/10.

(120033034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

P.F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012025522/10.

(120032909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Rota Do Sol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 3, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 144.824.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 février 2012

Résolutions prises:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur Constantino MARTINS PEDRO de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution:

La société ne pourra dorénavant être engagée que par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif et ceci en toutes circonstances, et ceci pour une période indéterminée.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 02 février 2012, en 2 exemplaires.

Constantino MARTINS PEDRO /
Martinho Augusto CABRAL CHAVEIRO.

Référence de publication: 2012026561/18.

(120034752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 09/09/2011 sous le n°L110145462

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025578/11.

(120032889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.498,75.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-first of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton Managers Limited, a company established at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Register of Jersey, under number 71499 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Lehnkering HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 December 2006 number 2333 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.148 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary residing in Sanem, of 20 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all one hundred twenty five (125) class D shares (the "Class D Shares") held by the Shareholder and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class D Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class D Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class D Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of three thousand one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 12,498.75) by cancellation of all Class D Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of the Class D Shares held by the Shareholder and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Class D Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class D Shares the Company, the Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Class D Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 12,498.75) by cancellation of all Class D Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). As a result of the cancellation of the Class D Shares, the retained earnings and the share premium shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class D Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand four hundred ninety eight euro and seventy-five cents (EUR 12,498.75) divided into one million two hundred forty-nine thousand six hundred twenty-five (1,249,625) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred twenty-five (125) class B shares (the “Class B Shares”) and one hundred twenty-five (125) class C shares (the “Class C Shares”), having a nominal value of one euro cent (0.01) each and being fully paid up”

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers Limited, une société dont le siège social est au 29 Esplanade (1^{ère} Etage), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 71499 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lehnkering HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 décembre 2006, numéro 2333 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.148 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses cent vingt-cinq (125) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") détenues par l'Associé et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie D.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie D par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie D, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1.25) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 12.498,75) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

4. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie D détenues par l'Associé et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie D.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie D par la Société, l'Associé a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie D, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1.25) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 12.498,75) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie D, les profits et la prime d'émission seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie D sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 12.498,75) divisé en un million deux cent quarante neuf mille six cent vingt-cinq (1.249.625) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), cent vingt-cinq (125) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et cent vingt-cinq (125) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et étant entièrement libérées"

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital à l'Associé par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2915. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C. par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, précédemment notaire de résidence à Rambrouch.

Diekirch, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023107/157.

(120029898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.913.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Mme Xenia Kotoula et M. Jorge Pérez Lozano, tous deux gérants de la Société, ont informé la Société de leur nouvelle adresse professionnelle qui se trouve au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ceci avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano / Xenia Kotoula

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012025528/15.

(120033328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025533/9.

(120033213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Paddington Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012025534/10.

(120032720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012025536/10.

(120032924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Promo-Nord Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 82.333.

—
EXTRAIT

Les gérants de la société à responsabilité limitée "PROMO-NORD S.à r.l.", ayant son siège social à L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.333, déclarent que:

- l'adresse de l'associé PARTHENA S.à r.l. est actuellement: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.
- l'adresse du gérant Pierre BRAJON est actuellement: L-6942 Niederanven, 57, rue de Mielstrachen.

Pour la Société

Pierre BRAJON / Jean-Paul PETERS

Référence de publication: 2012025550/15.

(120033173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

BdS 3 LG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.944.

In the year two thousand and twelve, on the eighth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) DASHIA HOLDINGS L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, registration number 6735186, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

(hereinafter individually referred to as «DASHIA»)

2) CRISTO HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, registered number 52014, having its registered office at PO Box 108, Nerine House, St Georges Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ES, B.V.I.

(hereinafter individually referred to as «CRISTO»)

3) TIMOTHY POWERS CARDEN, a United States of America citizen, born on 18 June 1964 in North Carolina, USA, with professional address at 10, Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France,

(hereinafter individually referred to as «Tim Carden»)

4) PHILIP BRUCE GAILLARD, a French citizen, born on 9 May 1958 in Bethpage, USA, with private address at 10, Rue de Thann, 75017 Paris, France,

(hereinafter individually referred to as «Philip Gaillard»)

5) TOM ANTHONY STAUBER, a French citizen, born on 14 August 1966, in Cheltenham, Great Britain, with private address at 44, Rue Saint Denis, 75001 Paris, France,

(hereinafter individually referred to as «Tom Stauber»)

All here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the current shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "BdS 3 LG S.à r.l.", having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, incorporated by deed of the undersigned notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 24th June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1424 dated 12 July 2010, registered with the Luxembourg trade and company register under section B number 153.944 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company's share capital is actually fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cent (EUR 1,25) each.

II. That the agenda of the resolutions of the Shareholders is worded as follows:

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from 1,25 Euro to 0,01 Euro;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association in order to reflect the change of the nominal value of the increase of the shares of the Company specified under item 1. Above;

3. Miscellaneous.

III. That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the nominal value of the shares from one Euro twenty-five Cent of an Euro (EUR 1.25.-) to one Cent of an Euro (EUR0.01) though the share capital will be represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Cent of an Euro (EUR 0.01.-) each.

Second resolution

As a consequence, the Shareholders resolves to amend article 5 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

« 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Cent of an Euro (EUR 0,01) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The authorised capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) («Authorised Share Capital») consisting of twenty million (20,000,000) shares having a par value of one Cent of an Euro (EUR 0,01) each. The Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to issue up to eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) shares, with or without issue premium, so as to bring the total share capital of the Company up to the total Authorised Share Capital.

5.4 All Shares will have equal rights.

5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.»

Third resolution

The shareholders then acknowledge and approve the following transfers of shares which will take effect immediately hereafter.

1. Acknowledgement and approval of the transfer by DASHIA HOLDINGS L.L.C. of its full ownership of forty-one thousand seven hundred and fifty (41.750) shares it holds in the share capital of the Company to BDS Holdings LLC a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, registration number 9313523, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

2. Acknowledgement and approval of the transfer by DASHIA HOLDINGS L.L.C. of its full ownership of forty-one thousand six hundred twenty-five (41.625) shares to Zelytre, a société civile incorporated and organized under the commercial laws of the France, registered under number D 530804558, having its registered office at 28, Avenue Marceau, F-75008 Paris,

3. Acknowledgement and approval of the transfer by DASHIA HOLDINGS L.L.C. of its full ownership of forty-one thousand six hundred twenty-five (41.625) shares it holds in the share capital of the Company to Synctec S.p.r.l., a Belgian limited liability company (société privée à responsabilité limitée), registered with the Belgian Trade and Company Register under number 838 301 714 and having its registered office at 28, Rue Marianne, Uccle, B-1180 Brussels, Belgium.

4. Acknowledgement and approval of the transfer by DASHIA HOLDINGS L.L.C. of its full ownership of thirteen thousand eight hundred seventy-five (13.875) shares to Cristo Holdings Limited a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, registered number 52014, having its registered office at PO Box 108, Nerine House, St Georges Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ES, B.V.I.,

5. Acknowledgement and approval of the transfer by TIMOTHY POWERS CARDEN of its full ownership of two hundred thirty-three thousand two hundred and fifty (233.250) shares it holds in the share capital of the Company to BDS Holdings L.L.C., prementionned.

5. Acknowledgement and approval of the transfer by TOM ANTHONY STAUBER of its full ownership of two hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five (233.375) shares to Zelytre S.C., prementionned.

6. Acknowledgement and approval of the transfer by PHILIP BRUCE GAILLARD of its full ownership of two hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five (233.375) shares to Synctec S.p.r.l., prementionned.

After these transfers, the shares of the Company are held in the following manner:

DASHIA HOLDINGS L.L.C. holds no more shares;

CRISTO Holdings Ltd holds four hundred twenty-five thousand (425.000) shares;

TIMOTHY POWERS CARDEN holds no more shares;

PHILIP BRUCE GAILLARD holds no more shares;
TOM ANTHONY STAUBER holds no more shares;
BDS Holdings L.L.C. holds two hundred seventy-five thousand (275.000) shares;
Zelytre S.C. holds two hundred seventy-five thousand (275.000) shares;
Synctec S.p.r.l., holds two hundred seventy-five thousand (275.000) shares.
There being no further point on the agenda, the chairman closes the meeting.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was signed in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil statuts and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. DASHIA HOLDINGS L.L.C., une «limited liability company» régie sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 6735186,

(ci-après dénommée «DASHIA»)

2. CRISTO HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existante sous les lois des Iles Britanniques Vierges, ayant son siège social au PO Box 108, Nerine House, St Georges Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ES, immatriculée sous le numéro 52014,

(ci-après dénommée «CRISTO»)

3. TIMOTHY POWERS CARDEN, citoyen Américain, né le 18 Juin 1964 en Carline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle le 10, Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France,

(ci-après dénommé «Tim Carden»)

4. PHILIP BRUCE GAILLARD, citoyen Français, né le 9 Mai 1958 à Bethpage, Etats Unis d'Amérique, avec adresse privée le 10, Rue de Thann, 75017 Paris, France,

(ci-après dénommé «Philip Gaillard»)

5. TOM ANTHONY STAUBER, citoyen Français, né le 14 Août 1966 à Cheltenham, Angleterre, avec adresse privée le 44, Rue Saint Denis, 75001 Paris, France,

(ci-après dénommé «Tom Stauber»)

Tous ici représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de cinq procurations sous seing privées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité de droit luxembourgeois existante sous la dénomination de "BdS 3 LG S.à r.l", établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, constituée par acte du notaire instrumentaire, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1424 du 12 juillet 2010, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 153944 (la "Société"). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les associés ont requis le notaire d'acter comme suit:

I. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Cents (EUR 1.25.-) chacune..

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de 1,25 Euro à 0,01 Euro;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la modification de la valeur nominale et l'augmentation du nombre des parts sociales de la Société mentionnés sub 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. Que les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales de 1 Euro 25 Cent (EUR 1.25.-) à un Cent (EUR 0.01) de manière à ce que le capital social sera représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01.-) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« 5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à hauteur de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) («Capital Autorisé») représenté par vingt millions (20.000.000) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Cent (EUR 0.01) chacune. Le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé par les présentes à émettre jusqu'à dix huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le montant total du capital social de la Société à hauteur du montant total du Capital Autorisé.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

Troisième résolution

Les associés reconnaissent et approuvent les cessions de parts qui prendront effet immédiatement ci-après:

1. Reconnaissance et approbation de la cession par DASHIA HOLDINGS L.L.C. de la pleine propriété de quarante et un mille sept cent cinquante (41.750) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à BDS Holdings LLC, une limited partnership constituée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, USA-19808 County of Newcastle, Delaware, inscrite au Secretary of State of Delaware sous le numéro 9313523

2. Reconnaissance et approbation de la cession par DASHIA HOLDINGS L.L.C. de la pleine propriété de quarante et un mille six cent vingt-cinq (41.625) parts sociales à Zelytre une société civile constituée et existante sous les lois Françaises, établie et ayant son siège social au 28, Avenue Marceau à 75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le numéro D 530804558.

3. Reconnaissance et approbation de la cession par DASHIA HOLDINGS L.L.C. de la pleine propriété de quarante et un mille six cent vingt-cinq (41.625) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à Synctec Sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 838 301 714, établie et ayant son siège social à 28, Rue Marianne, Uccle, B-1180 Bruxelles, Belgique.

4. Reconnaissance et approbation de la cession par DASHIA HOLDINGS L.L.C. de la pleine propriété de treize mille huit cent soixante-quinze (13.875) parts sociales à Cristo Holdings Limited, une société constituée et existante sous les lois des Iles Britanniques Vierges, ayant son siège social au PO Box 108, Nerine House, St Georges Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ES, immatriculée sous le numéro 52014.

5. Reconnaissance et approbation de la cession par TIMOTHY POWERS CARDEN de la pleine propriété de deux cent trente-trois mille deux cent cinquante (233.250) parts sociale détenues dans le capital social de la Société à BDS Holdings LLC, prénommée.

6. Reconnaissance et approbation de la cession par TOM ANTHONY STAUBER de la pleine propriété de deux cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze (233.375) parts sociales à Zelytre S.C, prénommée.

7. Reconnaissance et approbation de la cession par PHILIP BRUCE GAILLARD de la pleine propriété de deux cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze (233.375) parts sociales à Synctec Sprl, prénommée.

Suite à ces cessions de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

DASHIA HOLDINGS L.L.C. ne détient plus de parts sociales;

CRISTO Holdings Ltd détient quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts sociales;

TIMOTHY POWERS CARDEN ne détient plus de parts sociales;

PHILIP BRUCE GAILLARD ne détient plus de parts sociales;

TOM ANTHONY STAUBER ne détient plus de parts sociales;

BDS Holdings LLC détient deux cent soixante-quinze mille (275.000) parts sociales;

Zelytre S.C. détient deux cent soixante-quinze mille (275.000) parts sociales;
 Synctec S.p.r.l., détient deux cent soixante-quinze mille (275.000) parts sociales.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2011. LAC/2012/7452. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012022937/225.

(120029960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Perrard Matériel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 29.804.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 9 février 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Paul Danaux de ses fonctions d'administrateur de la société PERRARD MATERIEL S.A. avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012025537/12.

(120032867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Sogemark S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.312.

—
Constituée en date du 11 décembre 1995 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 100 du 27 février 1996.

Statuts modifiés en date du 2 décembre 2009 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 5 du 4 janvier 2010.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SOGEMARK S.A. en date du 9 mars 2009 que Madame Sandra TREVITO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour la société SOGEMARK S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012026217/20.

(120033691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Planet Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.597.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025538/9.

(120033197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Thomson Travel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.806.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 27 Octobre 2011 que:

- Le mandat de Monsieur Henrik Turesson NORLIN en tant que administrateur de la société, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Le mandat de Monsieur Alain STEICHEN en tant que président du conseil d'administration de la société est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- PricewaterhouseCoopers a démissionné en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 juillet 2008; et

- KPMG Audit S.à r.l., avec adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrer au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 103590, est nommé en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 juillet 2008 pour l'année fiscal 2008 jusqu'à 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026592/19.

(120034744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Premier Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 42, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 132.910.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025541/9.

(120032807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Preslin Holding S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.291.

Le bilan de clôture de liquidation au 20/12/2011 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025542/10.

(120033045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Pro-Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.420.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025543/9.

(120033122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Procolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 18.445.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour PROCOLUX SARL

Signature

Référence de publication: 2012025548/12.

(120033405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Severus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.139.

EXTRAIT

En date du 24 février 2012, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bartosz Szlapka, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 31 octobre 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012025577/14.

(120033378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Prodiafix-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.789.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012025549/10.

(120032822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Promotion Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.660.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012025551/10.

(120033367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Sea-Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012025592/11.

(120033409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Promotions Bourgard Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 57.488.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012025552/10.

(120032823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Pronto Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.528.

Le 20 février 2012, la société Administration Technique et Travaux Comptables S.A., en abrégé ATTC S.A., RCS numéro B16441, a décidé de dénoncer le siège social avec effet immédiat, de la société PRONTO TRADING S.A., RCS numéro B n° 124.528 établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri.

Fait à Luxembourg, le 20.02.2012.

ATTC S.A.

Jean Bernard Zeimet

Référence de publication: 2012025553/12.

(120033264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 121.673.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025556/9.

(120033210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Red Blue (France) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.626.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Red Blue (France) Properties S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012025557/13.

(120033300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Rock Ridge RE 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.654.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012025558/10.

(120033391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Wandhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 64.685.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2011 que l'assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Frank Nimax de son poste de commissaire aux comptes;
- désigne Madame Isabelle LOUIS, née à Libramont (Belgique) le 21 mai 1973 et demeurant à B-6970 Champlon, 16 rue des Fers au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Fait à Windhof, le 03/02/2012.

Mandataire

Référence de publication: 2012025657/14.

(120033096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Royer Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 147.535.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYER BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2012025560/10.

(120033226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Merrill Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.900.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Merrill Ventures, Inc., a company having its registered office at 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, United-States of America, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name "Merrill Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares of 1 USD (one United States Dollar) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one (1) category A manager and one (1) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this figure is not reached at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 February and closes on 31 January.

Art. 18. Each year, as of 31 January, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be

accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall as of the date of the present deed today and end on 31 January 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the twenty thousand (20,000) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers of the Company:

- Ms. Brenda Vale, residing at 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, United States of America; and
- Mr. Robert Nazarian, residing at 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, United States of America.

2) Are appointed as category B managers of the Company:

- Mr. Patrick Moinet, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Benoit Bauduin, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- and

- Mr. Olivier Liegeois, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
The Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Merrill Ventures, Inc., une société ayant son siège social sis au 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège- Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Merrill Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Les parts sociales seront uniquement sous forme nominative. Le registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique ou s'il y a plus d'un associé par une résolution unanime de tous les associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent pas être transmises entre vifs à des non-associés sans une résolution de l'associé unique ou s'il y a plus d'un associé par une résolution unanime de tous les associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Pour le reste, il est référé aux dispositions 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Les rachats de parts sociales de la Société seront décidés par une résolution de l'associé unique ou s'il y a plus d'un associé par une résolution unanime de tous les associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition

qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social représentée par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment étant entendu qu'une majorité de gérants de pourra assister à une réunion en étant présent dans une même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Toute transcription ou extrait de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier.

Art. 18. Chaque année, au 31 janvier, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoires si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera au jour du présent acte pour finir le 31 janvier 2013.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales comme suit:

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Mme Brenda Vale, résidante à 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Robert Nazarian, résidant à 1, Merrill Circle, St. Paul, Minnesota 55108, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés en tant que gérants de catégorie B:

- M. Patrick Moinet, avec adresse professionnelle sis au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- M. Benoit Bauduin, avec adresse professionnelle sis au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- M. Olivier Liegeois, avec adresse professionnelle sis au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012022632/547.

(120029079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Rosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 132.621.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012025559/13.

(120032743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

RED BLUE (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.183.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Février 2012.

RED BLUE (France) S.A.

Représenté par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2012025562/13.

(120033400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Rosemill Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.448.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012025566/10.

(120033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Threestones Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.773.

Il résulte d'un changement d'adresse que la société Ser.Com S.à.r.l., (commissaire de société) est désormais domiciliée
au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025613/11.

(120033399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.228.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu en date du 16 janvier 2012 à 10h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 9, Allée
Scheffer, L - 2520 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro
B 149133 en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 23 Février 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012025575/15.

(120032915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Schwedeneck Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.137.

Rectificatif concernant le bilan 2011 déposé au RCS le 27/12/2011, réf. L 110208506

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schwedeneck Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012025572/13.

(120033009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Immo Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.873.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 6 février 2012

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Lorenzo MAGGIPINTO, né à St Michel Di Bari, (Italie), le 13 juin 1949, demeurant à L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sophie BATARDY; née le 22 janvier 1963 à Lille (France) demeurant professionnellement à 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012 statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN demeurant professionnellement à 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Monsieur Nicolas ADONE demeurant à 2, rue Oberst Daessent, L-4763 PETANGE,
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement à 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Référence de publication: 2012026444/20.

(120034438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

**Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Real Fun Ideas S.à r.l.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.791.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Real Fun Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 165.772 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Marina Padalino, private employee, residing professionally at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 January 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as above stated, requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Real Fun Ideas S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 9 November 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 165.791 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Change of the name of the Company from "Real Fun Ideas S.a r.l." into "Real Fun Games S.a r.l.";

2 Subsequent amendment of the article 1.2 of the articles of incorporation of the Company;

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Real Fun Ideas S.à r.l." into "Real Fun Games S.à r.l."

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the article 1.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

"1.2 The company exists under the name of "Real Fun Games S.à r.l." (the "Company")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Edouard Delosch, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Real Fun Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg ayant son siège social à 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous el numéro 165.772 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Madame Marina Padalino, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au termes d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2012.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Real Fun Ideas S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, Grand Duché de Luxembourg constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 165.791 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de "Real Fun Ideas S.à r.l." en "Real Fun Games S.à r.l.";

2 Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de " Real Fun Ideas S.à r.l." en "Real Fun Games S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé a décidé de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"1.2 La société adopte la dénomination de "Real Fun Games S.à r.l." (la "Société")."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Padalino, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2012. Relation: DIE/2012/986. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Diekirch, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023562/92.

(120030018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Synapse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.952.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2012025604/10.

(120032763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Synapse Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.550.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2012025605/10.

(120032764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Eco Logistics Operator (ELO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenue le jeudi 5 mai 2011

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de MM. Peter VAN DER JEUGD et Eric LAMBERT à dater du 1^{er} mai 2011»

«Le Conseil d'Administration nomme M. Marc VALETTE Directeur en charge de la gestion journalière de la société, avec adresse professionnelle Containers Terminal, Z.I.Schéleck II L-3225 à dater du 5 mai 2011 pour une durée indéterminée»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2012025774/17.

(120033166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.
